

ARRÊTÉ DU MAIRE N°T036-2024**Portant réglementation temporaire de circulation et d'occupation du domaine public,
Place de la Flette, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande de la société AC FIOLET en date du 12 mars 2024, d'un arrêté de stationnement pour un déménagement au 2 route de Mornant,

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant la durée du déménagement, il y a lieu de réglementer le stationnement de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : La société AC FIOLET est autorisée à stationner un camion sur la place de la Flette afin d'effectuer le déchargement du camion. Une place de parking sera réservée pour le stationnement

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable le mardi 09 avril 2024 de 13h à 19h.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : La société AC FIOLET est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords de la zone mise à disposition.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, la société AC FIOLET, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à la société AC FIOLET.

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 26 mars 2024

le Maire,
Arnaud SAVOIE

Affiché le :

28/03/24

